

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15](#)
(2)[Item Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 23 juin 1849](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 23 juin 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Degon](#) est citée(e) dans cette lettre

[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[23 juin 1849](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméSur l'affaire de contrefaçon Degon. Godin demande à Oudin-Leclère de ne pas nuire à ses intérêts par la réponse qu'il fera au syndic de la faillite de Degon, Lépine, qui souhaite tirer parti de la fonte des marchandises saisies à Vervins.

Godin l'informe qu'il doit présenter les mémoires des frais du procès qui sont à la charge de Degon, notamment des experts ; dans la mesure où Godin pense qu'il devra finalement payer les frais d'expertise à la place de Degon, il souhaite qu'ils soient établis d'après le tarif de leurs vacations et demande à Oudin-Leclère, qui détient le rapport d'expertise, de lui communiquer les informations. Il demande à Oudin-Leclère de lui communiquer sa note et mentionne des frais imputés à son compte par Delabarre.

Mots-clés

[Contrefaçon](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Degon \[monsieur\]](#)
- [Delabarre \[monsieur\]](#)
- [Lépine \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Degon

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Biographie Réside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Joséphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

Nom Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Biographie Avocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIXe siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par Jean-Baptiste André Godin.

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 1 p. (348)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023



1789

348

Verrens
23 juin

Monsieur Guerin

M. Leprieu s'indigne de sa faiblesse d'argent
 me dit vous avez écrit pour venir au
 moyen de tirer parti des fontes de Verrens &
 sans faire de nouveaux frais et que
 n'aurait pas pu de réponse je vous prie de
 faire ^{avec le but} l'autorisation ce que ne peut compromettre mes
 intérêts je vais aussi être obligé de présenter
 ce la réputation des sciences le minimum des
 frais de procès & la charge de l'argent il faut
 donc faire taire les experts, comme je payerai
 définitivement les frais je tiens à ce qu'ils
 les offres soient basées sur le tarif d'après leurs
 réactions si l'était à ma connaissance à quelle
 somme cela s'élève pour chacun d'eux je desrais peut
 être leur dire avant que le procès judiciaire
 vous ayez je pense le rapport entre les mains
 veuillez voir à cela et m'en donner connaissance
 établiez aussi ma note M. Delabarre
 me dit qu'il vous ~~est~~ écrit pour les frais qu'il
 a portés à mon compte

Peronne
25

Monsieur Gornet

je vous ai écrit à la date de
 5 courant pour savoir quand mon affaire
 serait appelée et mes lettres ont jusqu'à présent
 sans réponse je vais entreprendre prochainement
 un long voyage je crains bien que ce soit
 à ce moment que me parvienne l'avis
 nécessaire à Peronne je vous prie de
 me faire sur l'époque ou l'acte tribunal
 pourra faire utilement cette affaire
 veuillez ag M. mes respects
 La citation